

MINISTRE DE L'INDUSTRIE

SECRETARIAT GENERALE

AGENCE GABONAISE DE NORMALISATION

DIRECTION GÉNÉRALE

DIRECTION JURIDIQUE

Visa du DJ **ob**



AGREMENT TECHNIQUE AGANOR L'Agence Gabonaise de Normalisation (AGANOR)

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n°006/2014 du 28 aout 2014 Instaurant le Système National de Normalisation ;
- Vu le décret n°0335/PR/MIM du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Industrie et des Mines ;
- Vu le décret n°0153/PR du 08 mai 2014 fixant les attributions du Ministre de l'industrie et des Mines ;
- Vu le décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014 portant création et organisation de l'Agence Gabonaise de Normalisation ;
- Vu le décret n°00341/PR/MIM du 28 février 2013 instituant le système d'évaluation de conformité ;
- Vu l'arrêté n°094/MMI du 9 mars 2016 fixant les modalités de délivrance de l'Agrément Technique AGANOR, aux organismes d'inspection de tous types, d'importation et de réparation d'instruments de mesure réglementés, des laboratoires d'Etalonnages et d'Essais.

L'AGREMENT TECHNIQUE AGANOR est délivré à **COTEXA SAS** dont le siège est situé à **L'Esplanade de MBOLO** pour exercer sur l'ensemble du territoire national, les activités suivantes : **Vérification des ascenseurs, monte-charges, escaliers mécaniques, trottoirs roulants; installations de levage ; vérification des installations électriques ; vérification des installations de gaz combustibles et d'hydrocarbures liquéfiés ; équipements de contrôle de la qualité de l'aire, de l'empoussièrement ; vérifications des appareils et installations sous pression de vapeur ou de gaz ; vérification des équipements sportifs et de loisirs, aires de jeux ; vérification de l'état de conformité de tous les équipements de travail (y compris appareils de levages, grues à tour, échafaudage) pour une durée de 3 ans.**
Le présent agrément enregistré sous le n° **0000047** prend effet à compter de la date de signature.



"Votre passerelle vers la Qualité"

RUE DE LA CONSCIENCE - ESPONSABELE - QUARTIER



Laure Sandra KINGBO

BP 23 00100 Libreville Tél: +241 (0) 01 74 47 21

Centre National de l'Industrie et de l'Artisanat - Direction Industrielle

www.aganorgabon.com | contact@aganor-gabon.com

Décret n°0227/PR/MIMT du 23 juin 2014

